

# **Lettre ouverte**

## **sur la situation de la relève universitaire dans les Facultés des Lettres**

à M. Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à la Science et à la Recherche

Lausanne, mars 2003

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Il y a en Suisse quelque chose de malsain au royaume des sciences humaines... Une bonne part de la «relève» ne s'en relèvera pas. Son moral est au plus bas : indétermination, insécurité professionnelle, critères mouvants, absence de consignes claires et valides pour tous. Les parcours doctoraux et post-doctoraux sont chaotiques. Ils aboutissent dans de nombreux cas à une réorientation tardive et douloureuse de chercheuses et chercheurs hautement qualifié-e-s, qui ont engagé une intense énergie dans leur travail. La place universitaire suisse forme une relève qu'elle ne peut ni ne se soucie d'absorber.

Dans la direction de travaux de recherche (mémoires), le corps intermédiaire est de plus en plus confronté à la question suivante : peut-on décemment encourager un-e étudiant-e brillant-e à se lancer dans une thèse, sachant qu'il y a si peu de perspectives d'insertion ? Non, répondons-nous en notre intime conviction. Ce qui signifie tout simplement, si rien n'est entrepris, la mort lente de nos disciplines.

Pourtant, l'Etat a investi des millions de francs dans la formation de tous ces jeunes chercheuses et chercheurs. Et pour quel résultat ? Un parcours aléatoire qui ne semble se dénouer que par un hasard ultime ou par un retour à la case départ, c'est-à-dire à zéro.

Le recrutement universitaire connaît un véritable embouteillage. Raison de plus pour fixer les règles du jeu, et pour coordonner les choix en vue des sélections finales. L'individualisme, l'abandon au hasard, d'obsolètes coutumes d'institution contribuent à rendre plus cruelles encore les décisions présentes.

Quiconque enquêterait en détail sur les procédures des nominations universitaires dans nos domaines découvrirait un monde d'arbitraire, de silence et d'imprévisible où la jalousie et la peur tiennent lieu de critères. Où, du moins, la compétence, même reconnue, ne suffit jamais à une carrière. Et cela ne tient absolument pas, nous insistons sur ce point, au flou méthodologique *supposé* des sciences humaines. Chacune des disciplines qui s'y rattache dispose en effet de critères susceptibles de permettre l'évaluation de la rigueur scientifique des projets et des travaux, et donc d'offrir un cadre de travail objectif aux commissions de nomination.

Le désarroi de la relève helvétique se manifeste dans de récentes nominations où il est difficile d'apercevoir une quelconque cohérence politique.

A cela s'ajoute une tendance à nommer à des chaires des personnes venant de l'étranger (comme c'est le cas en ce moment, en littérature française, à l'université de Zurich, mais cela le fut ailleurs). Il ne s'agit bien évidemment pas pour nous de favoriser le repli national : la circulation du personnel scientifique entre les pays a toujours été un moteur d'innovation, mais à condition qu'elle soit réciproque et envisagée comme telle. Il faut ainsi garantir, à compétences égales, des postes stables à la relève suisse. De deux choses l'une : soit les candidatures étrangères sont meilleures que celles des chercheuses et chercheurs locaux, et il faut alors se poser de sérieuses questions sur les qualités de la formation helvétique (et de ses formateurs) ; soit les candidatures locales sont évacuées pour des raisons de rivalités internes insurmontables dans les commissions (on connaît le *phénomène outsider*), et alors l'effet pervers est patent.

Nous vous soumettons quelques faits qui devraient, selon nous, faire l'objet de débats et de décisions concrètes à l'avenir :

— Sans doute, jamais la relève n'a été soumise à autant d'exigences (course aux publications), jamais elle n'a été si performante, et jamais elle ne s'est engagée sur des espoirs si minces et chaque jour plus chimériques. S'est-on soucié de cette montée des exigences, faite sans contrepartie ?

— Il manque cruellement de postes intermédiaires stables, où s'épanouiraient des chercheuses et chercheurs créatifs, mais peu motivés par le prestige professoral. Le poste de maître-assistant-e, de par sa durée et sa non-reconductibilité, paraît inadapté aujourd'hui. Certes, l'ouverture récente de postes de «professeur-e-s FNS», à durée déterminée, représente un espoir ténu pour de nombreux chercheurs et chercheuses. Malheureusement, les critères de recrutement sont d'abord calqués sur les exigences des sciences exactes, et risquent de n'être pas attentifs à l'innovation individuelle en sciences humaines. En France, le poste de maître de conférences, accessible aux jeunes docteur-e-s, assure au moins un emploi de recherche et d'enseignement à long terme. De là, chacun-e peut chercher d'autres postes dans l'Université. La France, quels que soient les défauts de son système, s'arrange pour faire une place durable aux chercheuses et chercheurs qualifiés qui ont fait leurs preuves, et dont elle a financé le long parcours. Les procédures de nomination sur dossier, en France, freinent plus efficacement les logiques d'influence

personnelle. En Suisse, le poste équivalent, celui de maître-assistant-e, représente une lourde charge d'enseignement (8 heures en faculté des lettres, à Lausanne, par exemple) et ne laisse que peu de temps pour la recherche.

— Il serait grand temps de s'interroger sur le sérieux des procédures de nomination aux chaires universitaires, et sur les garanties offertes en ce sens par les commissions. Qui les nomme ? Qui y est nommé-e ? Comment argumentent-elles ? Dans de nombreux cas, nous avons constaté que les critères de choix sont flous, individualisés, hasardeux ou travaillés d'influences extérieures, et négligent de prendre en compte et le bien de l'institution et la continuité des projets en cours. Composées essentiellement d'intervenants locaux, les commissions telles qu'elles sont envisagées aujourd'hui ont plusieurs effets pervers, à commencer par les rivalités internes qui se jouent souvent sur le dos des candidat-es.

— Bien des chercheuses et chercheurs aux statuts universitaires intermédiaires (maître-assistant-e, professeur-e-assistant-e) sont dans l'obligation, après un doctorat, dix ans d'enseignement et de recherche universitaires, de quitter brutalement le système académique. Il leur faut alors chercher des emplois, par exemple dans l'enseignement secondaire. Or ceux-ci sont rares, et les titulaires de doctorats n'y sont pas toujours bienvenu-e-s. De plus, ne disposant souvent pas de la formation pédagogique obligatoire, ces chercheuses et chercheurs de pointe doivent, à presque quarante ans, compléter leur formation à la HEP, institution où eux-mêmes ont souvent enseigné dans le cadre des compléments académiques. Or, qui peut se permettre de faire, à cet âge, une formation de deux ans, dont un an au moins sans nul salaire ? Il est urgent que se mette sur pied une filière qui autorise, dans de tels cas, une formation en cours d'emploi.

Veillez croire, Monsieur, qu'il ne s'agit pas d'un réflexe corporatiste de notre part, mais bien du souci réel, et partagé par de nombreux chercheurs et chercheuses, de savoir à quoi s'en tenir dans un domaine où les déceptions et l'amertume sont à la mesure de l'investissement intellectuel et affectif fourni.

Pour nous, une politique digne de ce nom devrait pousser les universités à appliquer concrètement la politique de la relève au profit de celle-ci ; contrecarrer les effets pervers du système actuel ; inviter les commissions à se plier à des critères généraux et valides pour tous, pour contrecarrer l'arbitraire des humeurs et des relations ; enfin, penser une politique des sciences humaines à long terme, quitte à lui donner des priorités scientifiques par disciplines.

Pour terminer, car cette tragi-comédie, si nous n'en étions les victimes, mériterait le ton d'un David Lodge, nous nous permettons de lancer trois questions sous forme de propositions :

— Qu'en est-il, dans les actions concrètes et non dans les recommandations pieuses, des applications effectives de la politique de la relève ? Celles du «Conseil suisse de la science» nous semblent fort judicieuses, mais qui les fait appliquer ? Et qui en évalue les effets ?

— Ne serait-il pas temps d'organiser dans nos facultés des *Assises de la relève*, par domaines, pour examiner collectivement ces questions et prendre des décisions concrètes en faveur de la jeune génération de chercheuses et chercheurs ?

— La Suisse ne devrait-elle pas se doter, en s'inspirant peut-être en partie du modèle français, d'une *Maison des sciences humaines* pluridisciplinaire et dotée de postes de recherche stabilisés, afin de coordonner les efforts et de favoriser la créativité en équipes ?

En espérant, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que nos suggestions et questions permettront d'engager un dialogue sensible et franc, nous vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Adert Laurent, Université de Lausanne ; Adler Jasna, Université de Genève ; Bahar Saba, Université de Genève ; Berney Jérôme, Université de Lausanne ; Bornand Sandra, Université de Lausanne ; Briegel Françoise, Université de Genève ; Buchs Arnaud, Université de Zurich ; Caraion Marta, Université de Lausanne ; Cernuschi Alain, Université de Lausanne ; Charpiloz Annie, Université de Lausanne ; Corbellari Alain, Université de Lausanne ; Cordonier Noël, HEP et Université de Lausanne ; Cossy Valérie, Universités de Lausanne et Genève ; David Jérôme, Université de Lausanne ; Durrer Sylvie, Université de Lausanne ; Farré Sébastien, Université de Genève ; Farron Ivan, Université de Zurich ; Fornerod Nicolas, Université de Genève ; Frei Peter, Université de Zurich ; Grosse Christian, Université de Genève ; Gür Adrien, Université de Berne ; Herman Thierry, Université de Lausanne ; Hunkeler Thomas, Université de Zurich ; Jeanneret Sylvie, Université de Saint-Gall ; Jufer Nicole, Université de Lausanne ; Kürtös Karl, Université de Berne ; La Chance Brooks, Dr ès lettres ; Limacher-Riebold Ute, Université de Zurich ; Luethi Ariane, Université de Zurich ; Lugrin Gilles, Université de Lausanne ; Maggetti Daniele, Université de Lausanne ; Manno Giuseppe, Université de Zurich ; Mahrer Rudolf, Université de Lausanne ; Meizoz Jérôme, Universités de Lausanne et Genève ; Meyer Arielle, Dr ès lettres, Genève ; Micheli Raphaël, Université de Lausanne ; Moret Philippe, Université de Lausanne ; Müller Catherine, Université de Zurich ; Noël Mireille, Université de Lausanne ; Pahud Stéphanie, Université de Lausanne ; Rimann Jean-Philippe,

Université de Genève ; Rosset François, Université de Lausanne ; Ruffa Astrid, Université de Lausanne ; Suter Patrick, Université de Genève ; Schneider Regina, Université de Fribourg ; Tinguely Frédéric, Université de Genève ; Van Dongen Luc, Université de Genève ; Verselle Vincent, Université de Lausanne ; Vincent Patrick, Université de Fribourg ; Vogel Christina, Université de Zurich ; Weber Berney Alexandra, Université de Lausanne ; Zufferey Joël, Université de Zurich.

Adresse du collectif :

Corps intermédiaire, bureau 3013

BFSH 2

Université de Lausanne

CH- 1015 Lausanne

tel 021 / 692 29 53, fax 692 29 15

«Lettre ouverte sur la situation de la relève en faculté des Lettres»

Rencontre avec M. Charles Kleiber, UNIL, vendredi 20 juin 2003

### DOCUMENT DE SYNTHESE

<b>PROBLEMES IDENTIFIES</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
1. Procédures de nomination : cooptation aveugle des commissions ; critères flous ; arbitraire et clientélisme	<ul style="list-style-type: none"><li>- Centralisation des offres d'emploi universitaire (site ou publication obligatoire à l'avance)</li><li>- Procédure double : 1) Evaluation des dossiers par des experts externes, 2) Commissions (nationales ?) de nomination, entretien, rapport écrit sur les refus comme sur les choix.</li><li>- Etablir un classement de la valeur des revues en sciences humaines ; encourager les "peer reviews" (comités de lecture et anonymat des textes soumis).</li><li>- Publication d'une liste de critères précis d'évaluation d'un-e candidat-e (poids respectifs de l'enseignement ; des livres et articles ; priorité à la relève ; évaluation différentielle des carrières féminines).</li></ul>
2. Précarité des postes post-doctoraux : âge des chercheurs et «tremplin mortel» ; système de la «vocation» ; rapport investissement/probabilité.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Stabiliser des postes post-doctoraux par titularisation précoce (type <i>Maître de conférences</i> en France) et incitative.</li><li>- Introduire les échanges et sabbatiques de formation, pour favoriser la mobilité.</li></ul>
3. Absence de plan de carrière défini et de critères d'évaluation d'un parcours.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluation après la thèse ; stabilisation conditionnelle. Critères femmes/hommes.</li></ul>
4. Disparité nationale du cahier des charges des postes, notamment de MA. Problèmes posés par les postes de Profs Boursiers FNS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Unifier le cahier des charges ; assurer le temps de la recherche pour maintenir la compétitivité internationale. Au besoin, semestres de recherche pour MA ; Ne pas juger les lettres à partir des critères des sciences dites exactes.</li></ul>

<p>5. Réorientation difficile des chercheurs professionnels vers l'enseignement secondaire (ex : HEP vaudoise) ; gaspillage des énergies et synergies.</p>	<p>- Faciliter cette réorientation, par : filières HEP abrégées ; possibilité de formation en cours d'emploi ; équivalences. (Motion actuelle en cours)</p>
--	---